



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Salle Laure-Gaudreault, 5^e étage, centre administratif

Séance ordinaire du 20 février 2019 (19 heures)

– 8^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Marie-José Mastromonaco, vice-présidente et commissaire,
Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
 - Chantal Jorg, commissaire, Cartierville–Ahuntsic-Ouest (01)
 - MM. Mohamed Maazami, commissaire, Ahuntsic-Est–Saint-
Michel (02)
 - Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault –
Parc-Extension (03)
 - Jean-François Gosselin, commissaire, Petite-Patrie–
Rosemont-Ouest (04)
 - Léo Lavoie, commissaire, Mercier (06)
 - Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - M. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mmes Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire, Ville-Marie (09)
 - Violaine Cousineau, commissaire, Sud-Ouest (10)
 - M. Khokon Maniruzzaman, commissaire, Côte-des-Neiges (12)
 - Mmes Imane Allam, commissaire représentant le comité de parents
(primaire)
 - Mélanie Shanks, commissaire représentant le comité de
parents
 - Linda Cazale, commissaire représentant le comité de parents
(secondaire)
 - Julie Desharnais, commissaire cooptée
 - Anne St-Pierre, commissaire cooptée
- ABSENT :**
- M. Jean-Denis Dufort, commissaire, Rosemont (05)
- Sont aussi
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Geneviève Laurin, secrétaire générale
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des
services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des
personnes et des pratiques d'encadrement

- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
 - Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 2
 - Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 3
 - Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 5
 - MM. René Morales, directeur du Service du secrétariat général
 - Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - M. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
 - Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
 - M. Krimo Azouaou, directeur adjoint au Service des ressources financières
 - M^e Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe
 - Mmes Karine Fournier, analyste, Secrétariat général
 - France Lafontaine, analyste, Secrétariat général
 - Lynda Emond, technicienne au Service des technologies de l'information

Mot de la présidente

La présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Mme Catherine Harel Bourdon, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance du Conseil des commissaires.

1. Adoption de l'ordre du jour

La commissaire Diane Beudet propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– retirer l'article suivant :

- 17 h) CC-P-33 Proposition d'urgence de la commissaire Imane Allam portant sur les agressions sexuelles dans les écoles

Les commissaires conviennent de reporter l'étude de tous les points suivants à une séance ultérieure :

Avis de proposition, DG-02-473, A-10-160, A-31-3675, A-33-1321-B, A-33-1322, A-34-3164, A-34-3210, DG-02-471 (PU), DG-02-472 (PU), A-33-1320 (PU), A-33-1325 (Information) et CC-M-304, CC-I-95, CC-P-31, CC-M-305, CC-I-96, CC-P-32, CC-M-306, CC-M-307 et CC-M-308.

L'ordre du jour est donc modifié et adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2019
- 3- Nouvelles institutionnelles
 - a) Hommage aux 40 ans du programme d'enseignement des langues d'origine (PELO)
- 4- Période réservée au public
- 5- Période réservée aux audiences :
 - a) AUD-573 Membres parents du conseil d'établissement de l'école Marguerite-de-Lajemmerais
 - b) AUD-574 Association montréalaise des directions d'établissement scolaire
 - c) AUD-575 YMCA
- 6- DG-06-220 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – synthèse des travaux et proposition pour faire suite à l'exercice de participation citoyenne sur la situation de l'école Marguerite-De-Lajemmerais
- 7- A-10-158-A Service de l'organisation scolaire – présentation du projet Planifions notre école
- 8- A-34-3211 Service du secrétariat général – mémoire de la CSDM portant sur la sécurité aux abords des écoles
- 9- Période réservée aux commissaires
- 10- Période réservée à la Direction générale

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2019

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2019, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 23 janvier 2019.

3. Nouvelles institutionnelles

- a) Hommage aux 40 ans du programme d'enseignement des langues d'origine (PELO)

Un hommage est rendu aux 40 ans du Programme d'enseignement des langues d'origine, le PELO, qui est offert dans certains établissements de la CSDM. Ce programme, offert à près de 2000 élèves, permet aux jeunes de communiquer dans leur langue d'origine, facilitant ainsi l'arrivée des nouveaux immigrants. L'apport inestimable des enseignantes et enseignants qui œuvrent dans ce programme au quotidien est souligné. La CSDM compte sur leur engagement et leur professionnalisme afin d'assurer la pérennité du PELO pour les 40 prochaines années.

4. Période réservée au public

- a) Salle de concert à l'école Joseph-François-Perrault

M. Ron Fitzsimmons s'informe des développements dans le dossier de la salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault. Il mentionne qu'une table ronde à ce sujet s'est tenue avec des représentants de la Commission scolaire de Montréal et des organismes communautaires relativement à ce dossier. Il précise également être toujours en attente d'une lettre du premier ministre du Québec, M. François Legault, à ce sujet.

La présidente lui fait part des actions menées par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) au cours du dernier mois dans ce dossier, soit l'envoi d'une lettre à la ministre de la Culture afin de lui faire part de l'importance de la participation de son ministère à ce dossier, lettre qu'elle a également remise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge. Elle mentionne également que le premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, a été informé du dossier.

Aussi, elle aborde la table ronde qui a eu lieu à ce sujet avec des responsables de l'arrondissement et des organismes partenaires du milieu. Elle mentionne que la CSDM poursuivra ses démarches et remercie M. Fitzsimmons pour son intervention.

b) Concours architecturaux à la CSDM

M. Jeremiah Gendron, président du Conseil d'établissement de l'école Joseph-François-Perrault et architecte, félicite la CSDM pour le lancement du premier concours d'architecture de son histoire avec le projet d'agrandissement de l'école Sophie-Barat. Il demande à la CSDM d'opter pour un type de concours basé sur des propositions architecturales, un concours dit ouvert, et non pour un concours fermé, qui se base exclusivement sur des dossiers de candidature.

La présidente remercie M. Gendron pour son intervention et mentionne le souhait de la CSDM de lancer éventuellement les deux types de concours. Elle précise que la CSDM est accompagnée d'un architecte spécialiste en soutien et que l'ordre des architectes sera aussi interpellé dans ce dossier. Elle mentionne que le type de concours pour l'école Sophie-Barat n'a pas encore été déterminé et que la CSDM souhaite pouvoir instaurer plusieurs concours dans plusieurs de ses établissements.

c) Actions pour l'environnement

Mme Gaétane St-Hilaire, enseignante à l'école St-Louis-de-Gonzague, et Mme Maribelle Leclerc-Hallé, enseignante à l'école Barthélémy-Vimont, accompagnées de cinq élèves, font part au Conseil de leurs préoccupations à l'égard de l'environnement, notamment en lien avec le réchauffement climatique et la disparition d'espèces animales. Les enseignantes déposent une pétition et soulèvent au Conseil les questions suivantes :

1. La CSDM entend-elle signer la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique?
2. La CSDM a-t-elle l'intention d'amorcer des discussions avec la municipalité et le gouvernement provincial concernant la mise en place de mesures d'atténuation des changements climatiques tel que recommandé dans le rapport du GIEC?
3. On pourrait penser d'ici là à la végétalisation de toutes les cours d'école et des toitures des bâtiments de la CSDM, à la réduction significative de l'empreinte écologique de ses établissements grâce au compostage, à l'élimination de toute la vaisselle jetable, à une gestion optimale des matières recyclables?
4. Pour favoriser l'adaptation aux changements climatiques des usagers de ses établissements, la CSDM s'engage-t-elle à s'assurer que toutes les classes de ses établissements soient pourvues de toiles adéquates aux fenêtres pour couper au maximum l'entrée de chaleur?

5. En soutien aux élèves qui ont commencé à se mobiliser, tel que l'a recommandé le secrétaire général de l'ONU, et pour faire écho aux 3000 enseignants du Québec qui ont signé en ligne la pétition « Appel des profs pour la Planète » et des 400 enseignants de la CSDM qui ont signé cette même pétition lors du colloque des enseignants, rappelant ici que cette pétition est l'initiative des enseignants et que c'est plus de 98 % des enseignants contactés qui ont signé la dite pétition, la CSDM s'engage-t-elle à faire preuve de la plus grande tolérance envers les élèves et le personnel enseignant qui participeront à ces journées de mobilisation pour le climat? Certaines écoles ont déjà pris l'initiative d'aviser des parents que leur enfant sera en retenue pour cause d'absence ayant un motif non acceptable.
6. Pour redonner espoir aux jeunes, la CSDM ne pourrait-elle pas être aux côtés de ses élèves lors de la marche pour le climat du 15 mars prochain, sous une bannière CSDM, en invitant tous ses établissements à la mobilisation?

La présidente expose bon nombre d'actions en cours à la Commission scolaire, notamment le travail du comité environnement de la CSDM qui déposera sous peu une proposition au Conseil des commissaires et le Plan vert présentement en révision. Elle mentionne également l'enjeu du financement des toitures vertes qui est à relancer et le souhait de la CSDM d'offrir des services d'autobus électriques pour le transport scolaire. Elle aborde également les démarches en cours relativement au compostage et à l'utilisation de vaisselle lavable et compostable dans les cafétérias des écoles. Elle mentionne aussi que la CSDM poursuivra ses actions dans le dossier de l'environnement et que la situation relative à la marche du 15 mars sera étudiée. Finalement, la présidente remercie les intervenants et s'engage à répondre plus précisément aux questions soulevées.

d) Demande d'une élève de l'école Louis-Joseph-Papineau

Aldina Kumbu Estevao, élève de la CSDM qui fait partie du programme *Be the change*, parle de l'importance du leadership des décideurs et de la persévérance scolaire. Elle mentionne sa fierté de pouvoir s'exprimer librement, droit qu'elle n'avait pas dans son pays. Immigrée récemment, elle mentionne que l'absence de statut permanent fait en sorte qu'elle ne peut obtenir une carte de bibliothèque de la Ville de Montréal et qu'elle ne peut donc pas emprunter de livres. Aussi, elle demande le soutien du Conseil pour améliorer la situation de son école vu l'absence de fenêtres et la chaleur qui y règne pendant l'été.

La présidente remercie l'élève pour son intervention et souligne que la CSDM a mis en place en collaboration avec la Ville de Montréal, un programme afin que les élèves qui le souhaitent puissent obtenir une carte de bibliothèque. Elle mentionne qu'elle pourra intervenir auprès de la mairesse à cet égard. En ce qui concerne la situation du bâtiment scolaire, la présidente mentionne les travaux réalisés et son souhait d'investissement et de financement de la part du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour d'autres travaux à venir.

e) Sauvegarde de l'espagnol à l'école Saint-Barthélemy

Mme Isabelle Gagnon, parent d'un élève de l'école Saint-Barthélemy et membre du comité de réflexion sur l'espagnol, aborde l'importance de conserver le cours d'espagnol à l'école pour le développement des élèves et leur épanouissement. Elle demande ce que la CSDM s'engage à faire pour maintenir l'espagnol à l'école Saint-Barthélemy et pour respecter la philosophie du Baccalauréat international (IB), la politique linguistique de l'école ainsi que les lois et règlements.

La présidente mentionne avoir été informée de la situation par un parent de l'école délégué à la rencontre du secteur sud. Elle se dit interpellée par l'absence de programme ministériel d'espagnol au primaire et mentionne que la CSDM interviendra auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à ce sujet. La présidente mentionne que Mme Faten Philippe, directrice de l'unité 3, sera présente à la prochaine rencontre du comité de réflexion sur l'espagnol pour travailler avec les membres à des solutions et expose des pistes qui pourraient être considérées, tout en prenant en compte le contexte de la pénurie de personnel et des enjeux qui s'y rattachent. Elle remercie Mme Gagnon pour son intervention.

f) Remplacements à répétition dans un groupe à l'école Saint-Barthélemy

Mme Virginie Stinat, parent d'un élève de l'école Saint-Barthélemy, dénonce la situation des remplacements à répétition dans un groupe de sixième année de l'école. Elle déplore notamment les rares communications avec la direction d'établissement à ce sujet de même que les mois d'apprentissage sans continuité, l'instabilité et la manière dont les enfants ont parfois été traités par certains remplaçants. Elle demande, en référence à l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, comment la commission scolaire s'assure-t-elle de l'application du régime pédagogique établi par le gouvernement auprès des élèves du groupe concerné. Elle demande aussi, en référence à l'article 231 LIP, comment la commission scolaire s'assure-t-elle que l'école évalue les apprentissages des élèves et applique les épreuves imposées par le ministre, dans le contexte où l'année scolaire a été amputée du tiers. Elle demande également ce qu'a fait la CSDM pour recruter de nouveaux enseignants et conserver les enseignants actuels. Finalement, elle demande si des services supplémentaires seront offerts en soutien à l'enseignante qui terminera l'année avec le groupe d'élève concerné par la situation.

La présidente, Catherine Harel Bourdon, affirme regretter que des élèves aient à vivre cette situation. Elle mentionne que la CSDM cherche à assurer la stabilité des enseignants et mentionne la solution envisagée d'ici la fin de l'année, soit que l'enseignante de quatrième année assure la prise en charge de ce groupe d'élèves. Elle dénonce le contexte de pénurie de personnel et soulève le défi que constituera cette pénurie avec l'annonce de la mise en place des classes de préscolaire pour les élèves de quatre ans dans toutes les écoles. La présidente mentionne que la CSDM assurera le suivi auprès de la direction de l'établissement afin que les enseignants concernés puissent obtenir le soutien nécessaire. La présidente remercie Mme Stinat pour son intervention.

g) Services aux élèves adultes en situation de vulnérabilité

M. Pierre Campeau, ancien employé de la CSDM, souhaite faire part au Conseil de constats au regard de situations questionnables concernant certains élèves adultes considérés comme vulnérables, des situations qui dérogeraient, selon lui, aux encadrements légaux en vigueur. Il demande au Conseil d'explicitier les mesures concrètes et mesurables qui seront mises en place pour s'assurer que les élèves adultes ne soient plus inscrits au Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP) sans leur consentement éclairé, qu'ils puissent recevoir tous les services auxquels ils ont droit et qu'ils ne servent plus directement ou indirectement à des fins de financement illicite ou non éthique.

La présidente invite M. Campeau à déposer ses allégations aux personnes responsables d'analyser ce type de plainte et mentionne qu'un audit pourrait être effectué afin de procéder aux vérifications nécessaires dans ce dossier.

5.

Période réservée aux audiences

a) AUD-573 Membres parents du conseil d'établissement de l'école Marguerite-de-Lajemmerais

Mmes Nathalie Dubois et Mélanie Millette, membres parents du conseil d'établissement de l'école Marguerite-de Lajemmerais, font part au Conseil des réflexions des membres du conseil d'établissement de l'école sur le statut actuel et futur de l'établissement. Elles abordent les pertes encourues par l'école au fil des ans vu la baisse de la population scolaire, notamment la diminution de services et d'activités parascolaires de même que la fermeture de l'option danse qui a été offerte pendant 25 ans. Elles présentent des données issues de deux sondages qui ont eu cours cette année en lien avec une éventuelle mixité à l'école. Elles mentionnent également l'implantation des classes d'accueil mixtes à l'école depuis la rentrée scolaire et en concluent donc que ce changement fait de Marguerite-de Lajemmerais une école mixte. Par conséquent, au nom des membres du conseil d'établissement, elles demandent à la CSDM de revoir le statut 240 de l'école pour ainsi inclure la mixité et s'inscrire en cohérence avec l'une des valeurs fondamentales de la CSDM, l'inclusion. Elles souhaitent donc que l'école puisse accueillir, dès l'automne prochain, autant les élèves garçons que les filles, tout en assurant aux élèves inscrites présentement en libre-choix qu'elles puissent poursuivre leur scolarité à l'école. De plus, les membres du conseil d'établissement demandent le soutien de la CSDM pour promouvoir l'école.

Il se dégage des échanges avec les membres du Conseil bon nombre de questions portant sur la mixité des écoles et les raisons expliquant la recommandation du conseil d'établissement, sur la remise en question d'un autre établissement non mixte à la CSDM et sur le sort des élèves dont les parents s'opposent à la mixité à Marguerite-de Lajemmerais. Tous reconnaissent la complexité du dossier et comprennent la tristesse des parents devant la perspective de la perte de leur école dans son statut actuel. La présidente, Mme Harel Bourdon, remercie les intervenantes pour leur présentation.

b) AUD-574 Association montréalaise des directions d'établissement scolaire

Mme Hélène Bourdages, présidente de l'association montréalaise des directions d'établissement (AMDES), aborde le dossier de la Politique administrative salariale (PAS) et souhaite informer le Conseil de la position de l'association qu'elle représente. Mme Bourdages expose d'abord les enjeux actuels des départs massifs à la retraite des directions et directions adjointes d'ici juin 2019, du bassin d'adjoint qui est vide et de la lourdeur de la tâche des directions d'établissement. Elle exprime ensuite les demandes de l'AMDES et de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), soit notamment d'appliquer les critères proposés pour la PAS et de mettre fin à la PAS +, d'ajouter des ressources en cours d'année, de mettre en place d'un plan de recrutement pour remplir les bassins d'adjoints et de développer des critères permettant de générer des postes de gestionnaires administratifs. Mme Bourdages présente également de nouveaux critères visibles à appliquer, l'analyse de la situation faite par l'AMDES et elle conclut en mentionnant au Conseil des commissaires que la situation est très préoccupante et qu'il importe que la CSDM intervienne rapidement dans ce dossier. Elle réitère l'importance des exigences de base, prévues au Règlement, pour accéder à un poste de direction adjointe, soit l'obtention d'un brevet d'enseignement et un minimum de cinq ans d'expérience en enseignement.

Les membres du Conseil mentionnent leurs préoccupations quant à l'ampleur du recrutement nécessaire pour combler les besoins en personnel de direction, particulièrement en contexte de pénurie de personnel enseignant. Les membres du Conseil mentionnent être conscients de la tâche colossale des directions d'établissement et qu'il serait pertinent que l'AMDES présente son mémoire au ministre des Finances afin de nourrir la réflexion du ministre qui souhaite diminuer les revenus de la taxe scolaire, taxe servant à financer des postes de directions adjointes d'établissement. La présidente mentionne que des solutions devront être analysées pour contrer la pénurie de personnel dans tous les domaines. À cet effet, elle demande à l'AMDES d'étudier la possibilité pour des professionnels d'accéder à des postes de direction. De plus, elle mentionne le souhait d'augmenter le nombre de directions adjointes dans les établissements et indique que les possibilités budgétaires devront être étudiées en ce sens. Finalement, elle remercie Mme Bourdages pour sa présentation.

c) AUD-575 YMCA

MM. Étienne Pagé, directeur des YMCA du Québec, secteur réussite scolaire, et Olivier Faure, coordonnateur du programme Alternative suspension, souhaitent faire part de leur programme mis à la disposition des écoles secondaires pour favoriser la persévérance scolaire. Pour ce faire, ils présentent brièvement le programme Alternative suspension et diffusent les résultats qui concernent la CSDM pour l'année 2017-2018. Ils font également le point sur le nombre de jeunes soutenus au cours de l'année 2018-2019. En ce mois de la persévérance scolaire, ils profitent de leur allocution pour souligner près de 20 ans de partenariat entre le YMCA et la CSDM.

Les membres du Conseil soulèvent des questions notamment sur les façons d’informer davantage les directions et les nouvelles directions adjointes du secondaire au sujet de ce programme, sur les vertus de la suspension vécue au YMCA, sur les effets bénéfiques observés de même que sur les modalités pour référer un élève. La présidente, Mme Harel Bourdon, remercie les intervenants pour leur présentation et leur signifie son intérêt pour participer à un éventuel événement pour souligner ces vingt ans de partenariat.

6. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – synthèse des travaux et proposition pour faire suite à l’exercice de participation citoyenne sur la situation de l’école Marguerite-De-Lajemmerais

Document déposé : Rapport DG-06-220 en date du 14 février 2019
de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les articles 207.1, 208, 209 et 240 de la *Loi sur l’instruction publique* (LIP), qui précisent le rôle de la Commission scolaire en fonction de sa mission, particulièrement celle d’organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la présente loi et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement;

CONSIDÉRANT la résolution 44 de la séance du Conseil des commissaires du 17 juin 2015;

CONSIDÉRANT le Plan d’engagement vers la réussite de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) qui expose en page 6 une vision préconisant des milieux éducatifs inclusifs;

CONSIDÉRANT le rapport *Cap sur l’équité* du Conseil supérieur de l’éducation;

CONSIDÉRANT la résolution 11 de la séance du conseil des commissaires du 25 avril 2018;

CONSIDÉRANT la résolution 22 d) de la séance du Conseil des commissaires du 23 mai 2018;

CONSIDÉRANT la baisse importante de la population scolaire de l’école Marguerite-De Lajemmerais année après année;

CONSIDÉRANT les déclarations de clientèle pour l’année scolaire 2018-2019 des écoles Édouard-Montpetit et Louis-Riel démontrent qu’elles sont au maximum de leur capacité d’accueil;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques à la hausse du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) d’ici 2022-2023;

CONSIDÉRANT qu’en avril 2018, l’équipe-école a voté à 79 % en faveur de l’arrivée des garçons à l’école Marguerite-De Lajemmerais;

CONSIDÉRANT l'expérience positive vécue à l'école suite à l'intégration de classes d'accueil mixtes à l'école;

CONSIDÉRANT les résultats de la démarche de participation citoyenne qui s'est déroulée en décembre 2018 et janvier 2019;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement voit favorablement la modification de l'offre de service de l'école pour en faire une école régulière mixte de quartier;

CONSIDÉRANT que l'expérience de l'école Louise-Trichet de devenir une école mixte (septembre 2016) n'a pas eu d'incidence négative sur la population scolaire déjà inscrite à l'école;

CONSIDÉRANT qu'une baisse importante de la clientèle a un impact important sur l'attribution des postes enseignants et sur la possibilité d'offrir un projet éducatif attrayant;

CONSIDÉRANT l'importance de proposer un projet pédagogique intéressant;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DEMANDER au MEES, la révocation du statut particulier de l'école Marguerite-De Lajemmerais afin qu'elle devienne une école régulière de la CSDM à compter du 1^{er} juillet 2019;
- 2° de FAVORISER l'intégration des élèves du secteur de l'accueil fréquentant l'école au secteur régulier de l'école;
- 3° de REVOIR, au moment opportun en fonction du projet institutionnel de révision de l'offre de services au secondaire, le territoire de l'école Marguerite-De Lajemmerais en fonction de son statut d'école régulière.

Le vote est demandé par la commissaire Violaine Cousineau sur la proposition.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Diane Beaudet, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Ben Valkenburg, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent pour.

Les commissaires Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin et Imane Allam s'abstiennent.

La proposition principale est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de DEMANDER au MEES, la révocation du statut particulier de l'école Marguerite-De Lajemmerais afin qu'elle devienne une école régulière de la CSDM à compter du 1^{er} juillet 2019;
- 2° de FAVORISER l'intégration des élèves du secteur de l'accueil fréquentant l'école au secteur régulier de l'école;
- 3° de REVOIR, au moment opportun en fonction du projet institutionnel de révision de l'offre de services au secondaire, le territoire de l'école Marguerite-De Lajemmerais en fonction de son statut d'école régulière.

7. Service de l'organisation scolaire – présentation du projet *Planifions notre école*

Document déposé : Rapport A-10-158-A en date du 20 février 2019 de MM. Arnaud Thouin-Albert et David Genesse-Bolduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'intérêt des citoyens pour l'éducation qui s'unissent pour améliorer l'école des futures générations;

CONSIDÉRANT qu'une approche collaborative comporte les avantages suivants : augmenter le sentiment d'appartenance, faire preuve de transparence, bonifier l'analyse et les propositions et s'allier aux leaders de la communauté;

CONSIDÉRANT qu'il y a un besoin dans plusieurs secteurs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de déterminer l'usage à venir d'immeubles de la CSDM, tel que mentionné dans le PTRDI 2019-2022;

CONSIDÉRANT que le cadre de cette participation et la nature des résultats attendus doivent être connus en amont par les futurs intervenants;

CONSIDÉRANT que l'immeuble situé au 8075 Hochelaga est un projet financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) au PQI 2018-2028 en juin 2018 pour lequel des professionnels (architectes et ingénieurs) ont été embauchés en date du 26 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune population scolaire et aucun territoire ne sont encore définis pour cette future école et qu'il n'y a pas de directions ou directions adjointes associées au projet et qu'aucun angle pédagogique n'est encore déterminé;

CONSIDÉRANT qu'il nous faudra des intervenants de la communauté pour le projet pilote;

CONSIDÉRANT que la CSDM aurait des bénéfices à s'associer à l'Université de Montréal et au *Centre d'expertise perspective.brussels* dans le développement de son approche participative d'urbanisme scolaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la mise en place d'un projet pilote *Planifions notre école* pour le 8075, rue Hochelaga;
- 2° de MANDATER le Service de l'organisation scolaire, le Service des ressources matérielles, le service éducatif en collaboration avec le service des communications et de la participation citoyenne pour supporter le projet pilote;
- 3° de LANCER l'appel de candidature publique pour retenir des participants nécessaires au projet pilote;
- 4° de S'INSPIRER du modèle *Planifions notre école* pour réaliser les démarches de consultation dans les quartiers mentionnés au PTRDI 2019-2022;
- 5° de MANDATER la présidence, avec le soutien du Service de l'organisation scolaire, afin de contribuer aux démarches pour l'organisation d'un forum collaboratif sur l'urbanisme scolaire, initié par l'Université de Montréal et le *Centre d'expertise perspective.brussels*.

8. Service du secrétariat général – mémoire de la CSDM portant sur la sécurité aux abords des écoles

Document déposé : Rapport A-34-3211 en date du 20 février 2019
de M. René Morales concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 22 a) de la séance du Conseil des commissaires du 26 septembre 2018, qui mandatait la direction générale de rédiger un mémoire sur l'importance des brigadiers scolaires et la pertinence d'en augmenter le nombre, et autres mesures de mitigation aux abords des écoles;

CONSIDÉRANT la consultation du comité de travail sur la sécurité des élèves sur le projet de mémoire soumis;

CONSIDÉRANT la consultation du comité de parents sur le projet de mémoire soumis;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ADOPTER le projet de mémoire joint en annexe du présent rapport.

La commissaire Linda Cazale propose, en amendement, d'ajouter un élément de résolution qui se lit comme suit :

- « 2° de DEMANDER à la Direction générale de présenter, lors d'un prochain Conseil, le nombre d'accidents aux abords des écoles depuis les trois dernières années. »

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng propose, en amendement, d'ajouter les deux considérants suivants :

« CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de favoriser et de promouvoir le transport actif auprès de ses élèves et de son personnel avec la collaboration des partenaires;

CONSIDÉRANT les recommandations des brigadiers questionnés dans le cadre de la recherche de Mme Marie-Soleil Cloutier de l'INRS qui font état de l'importance d'aménagements de sécurisation aux abords des écoles en complément à leur fonction et à leur propre sécurité. »

Les propositions d'amendements sont adoptées à la majorité par les commissaires présents.

Le vote est demandé par la commissaire Violaine Cousineau sur la proposition amendée.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastro Monaco, Diane Beaudet, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Imane Allam, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Ben Valkenburg, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent pour.

Les commissaires Violaine Cousineau et Jean-François Gosselin votent contre.

La proposition amendée est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT la résolution 22 a) de la séance du Conseil des commissaires du 26 septembre 2018, qui mandatait la direction générale de rédiger un mémoire sur l'importance des brigadiers scolaires et la pertinence d'en augmenter le nombre, et autres mesures de mitigation aux abords des écoles;

CONSIDÉRANT la consultation du comité de travail sur la sécurité des élèves sur le projet de mémoire soumis;

CONSIDÉRANT la consultation du comité de parents sur le projet de mémoire soumis;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de favoriser et de promouvoir le transport actif auprès de ses élèves et de son personnel avec la collaboration des partenaires;

CONSIDÉRANT les recommandations des brigadiers questionnés dans le cadre de la recherche de Mme Marie-Soleil Cloutier de l'INRS qui font état de l'importance d'aménagements de sécurisation aux abords des écoles en complément à leur fonction et à leur propre sécurité;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le projet de mémoire joint en annexe du présent rapport;
- 2° de DEMANDER à la direction générale de présenter, lors d'un prochain Conseil, le nombre d'accidents aux abords des écoles depuis les 3 dernières années.

9. Période réservée aux commissaires

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

10. Période réservée à la direction générale

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 23 h 10.

Secrétariat général – le 2 avril 2019